



CONCOURS PEF

Règlement :

- 3 thématiques du PEF seront proposées aux clubs chaque mois
 - Les clubs transmettent une action pour chaque thématique (voir fiche action PEF)
 - Ces actions seront évaluées et notées selon 5 critères (le lien avec le thème proposé, l'originalité, l'illustration, l'investissement et son impact sur les participants)
 - Chaque critère sera noté sur 2 ce qui donnera une note globale sur 10 pour chaque action
 - Afin d'établir un classement des clubs au mois ayant réalisés les actions, une moyenne des 3 notes sera ainsi effectuée. **Tous les mois, 3 clubs seront sélectionnés et invités à participer au tournoi PEF du 30 Avril.**
- Il est tout à fait possible qu'un club réalise plusieurs actions de la même thématique durant le mois. Cependant, le club devra choisir **sur** l'action qu'il souhaite donner au district pour être évalué.
- A l'inverse, un club peut aussi proposer une seule action dans le mois reprenant une thématique. Cependant, sur le classement au mois, s'il est à égalité avec un autre club mais que ce dernier a réalisé 2 ou 3 actions alors ce club sera classé prioritaire.
 - La commission Actions Citoyennes se réunira chaque début de mois pour effectuer un classement des actions et établir un podium de lauréats au mois ainsi que l'élection de l'action du mois.
 - Un tournoi PEF sera organisé le 30 Avril qui réunira les 15 clubs lauréats ainsi que le coup de cœur de la commission Actions Citoyennes. Ainsi 16



équipes pourront participer à ce tournoi qui concernera la catégorie U13. Une dotation de jeu de maillots du Crédit Agricole sera remise à chaque club lauréat.

-Un classement final permettra de récompenser les 3 premiers clubs qui ont réalisé le plus d'actions à la saison.